

*Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat*

Fribourg, le 19 février 2018

Communiqué de presse

L'Inspection des finances mandatée pour analyser les coûts de l'HFR

Suite aux revendications de l'hôpital fribourgeois (HFR) ainsi qu'à un rapport rendu par l'Inspection des finances (IF) à la fin du mois de janvier, le Conseil d'Etat a validé la proposition de sa délégation de mandater l'IF afin d'approfondir l'analyse des coûts de l'HFR. Avant d'entrer en matière sur les revendications de l'HFR, le Conseil d'Etat estime en effet nécessaire de s'assurer de la qualité des processus financiers ainsi que de l'exactitude des montants en discussion. Cette décision a été prise en accord avec la délégation du conseil d'administration de l'HFR.

Le 22 janvier dernier dans le cadre de ses contrôles ordinaires, l'Inspection des finances a remis au Conseil d'Etat un rapport concernant les processus de calcul des coûts relatifs aux prestations d'intérêt général (PIG) et autres prestations (AP) de l'HFR. Les différents points soulevés dans ce rapport confirmant les doutes déjà exprimés par la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), la délégation du Conseil d'Etat, constituée de la Conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre et des Conseillers d'Etat Georges Godel et Jean-François Steiert, a proposé au Conseil d'Etat d'approfondir cette analyse et de s'assurer de la qualité des processus financiers ainsi que de l'exactitude des montants avant de discuter des revendications de l'HFR.

En accord avec la délégation du conseil d'administration de l'HFR, le Conseil d'Etat a validé cette proposition et ainsi mandaté l'Inspection des finances. Celle-ci devra analyser la qualité de la comptabilité analytique et l'adéquation des systèmes IT du HFR. Elle devra également examiner la pertinence de la comptabilité analytique pour les PIG et les AP, analyser les coûts indirects et le suivi des recommandations données dans le premier rapport de l'Inspection des finances. Le processus budgétaire, le controlling financier, les investissements et l'identification des potentiels d'amélioration seront également au programme de l'analyse. Une étude comparative des pratiques de classification des postes de travail et de fixation des salaires entre l'HFR et l'administration centrale cantonale sera par ailleurs effectuée. Pour le Conseil d'Etat, le but de cette analyse et du rapport qui en résultera est d'établir une base de travail adéquate afin de trouver des solutions durables pour assurer le financement du HFR.

La délégation du Conseil d'Etat a informé ce matin la délégation du HFR que le Conseil d'Etat a mandaté dans ce sens l'Inspection des finances. Le délai de remise du rapport est fixé pour le 30 juin 2018.

Contact

—

Georges Godel, Président du Conseil d'Etat, T +41 26 305 31 01, joignable ce jour de 15h15 à 16h00